

Séance Plénière
28 mars 2022

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2022-2-5-1
N° applicatif 3490

Exposé sommaire - Mettre en place la tarification solidaire dans les cantines des collèges

La tarification solidaire dans les cantines est un enjeu social pour les familles des collégiens et des collégiennes d'Alsace.

En tant que Collectivité des solidarités, un groupe de travail se réunit depuis plusieurs années à ce sujet.

Le présent amendement propose un calendrier pour la mise en place effective d'une tarification sociale au 1er janvier 2023.

Amendement

REEMPLACER : (PAGE 21/22)

" Le budget maintient les dispositifs différenciés pour les collèges du Bas - Rhin et les collèges du Haut - Rhin, dans l'attente des convergences structurantes prévues pour 2023 (dotation des collèges, Restauration scolaire) ou dans l'attente de la définition d'une nouvelle politique à l'échelle de l'Alsace (numérique éducatif, Centres socioculturels). Les travaux de refonte des politiques permettront de faire de nouvelles propositions dès 2022 et de répondre à une nouvelle ambition alsacienne."

PAR :

" Le budget maintient les dispositifs différenciés pour les collèges du Bas - Rhin et les collèges du Haut - Rhin, dans l'attente des convergences structurantes prévues pour 2023 (dotation des collèges, Restauration scolaire et tarification solidaire pour la restauration scolaire) ou dans l'attente de la définition d'une nouvelle politique à l'échelle de l'Alsace (numérique éducatif, Centres socioculturels). Les travaux de refonte des politiques permettront de faire de nouvelles propositions dès 2022 et de répondre à une nouvelle ambition alsacienne."

Amendement déposé par M. Florian Kobryn pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian Kobryn